

République Française  
Département de l'Aveyron  
Commune du Viala du Tarn

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel HERAUD, 1<sup>er</sup> adjoint, suppléant Monsieur le Maire empêché.

**Membres présents :**

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Sébastien GAYRAUD, Michel HERAUD, Gérard LACOURT, Bernard MARTINEZ, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Daniel SENEGAS

Mme Martine WUILLAUME : attaché de mairie

**Membre absent:** M. Jean-Claude NIEL

**Secrétaire de séance :** Mme Bernadette SALVAT

**Début de séance :** 20h30

**Ordre du jour**

• **Approbation du CR du 14 février 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• **Election du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint souligne dans un bref exposé que le surcroit de travail dû à l'empêchement de Monsieur le Maire et le nombre de dossiers en cours nécessiterait la nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint, en remplacement de M. Sébastien GAYRAUD, démissionnaire depuis 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité sur la nécessité de maintenir à 4 le nombre des adjoints.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose alors le nom de M.Gérard DESCOTTE au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint compte tenu de son investissement actuel pour la commune. Aucun autre membre du Conseil Municipal ne s'étant porté candidat, une élection à bulletin secret est organisée. A l'issue de cette procédure, M.Gérard DESCOTTE est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint avec 12 voix pour et 1 abstention et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le montant de l'indemnité de fonction d'adjoint, pour un montant mensuel brut de 319,33€, à M. Gérard DESCOTTE.

- **Versement de l'indemnité du Maire empêché au 1<sup>er</sup> Adjoint qui supplée à la vacance**

Mme l'Attaché de Mairie expose le fait que dans le cadre de la suppléance de Monsieur le Maire empêché, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint assure la suppléance de plein droit et dans la plénitude de sa fonction. Il peut donc percevoir pendant toute la durée de la suppléance l'indemnité de fonction du Maire pour un montant mensuel brut de 1199,90€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le montant de l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire à Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la durée de vacance de Monsieur le Maire, avec 12 voix pour et 1 abstention.

- **Personnel contractuel : décision de renouvellement ou non du contrat existant**

Il s'agit du contrat d'Arnaud CAMBON, agent technique. Embauché pour un an, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, emploi aidé, son contrat arrive à terme fin mai 2017 mais peut être renouvelé encore pour 1 an maximum. Subventionné à 65% par l'Etat, il ne le serait plus qu'à 55% pour l'année à venir soit un coût pour la commune de 629€/mois, salaire net et charges comprises.

Compte tenu du fait que cet employé sérieux a donné toute satisfaction dans son travail et a obtenu récemment son CASES « tous engins de manutention », le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prolonger d'1 an le contrat d'Arnaud CAMBON. C'est à dire du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018.

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Madame l'Attaché de Mairie rappelle le taux d'imposition des taxes locales et les recettes qu'elles engendrent pour la commune.

Taxe d'Habitation : 8,16% soit 46 928€

Taxe Foncier Bâti : 5,80% soit 37 526€

Taxe Foncière Non Bâti : 24,33% soit 8 053€

Cotisation Foncière Entreprise : 16,73% soit 52 934€

Soit un total de: 145 441€

Remarque : Ces taux d'imposition sont particulièrement bas par rapport aux communes avoisinantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales pour cette année 2017.

- **Vote des budgets primitifs 2017**

M. Gérard DESCOTTE présente le budget général (voir feuille annexe) et les trois budgets annexes que sont le budget de l'eau (recettes et dépenses en baisse), le budget du lotissement (aucune dépense, aucune recette) et le budget de la station service (en équilibre, le déficit étant comblé par la valeur du stock).

Ces budgets sont disponibles et consultables en mairie.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres les budgets primitifs.

- **Ouverture et point sur l'auberge**

L'auberge ouvrira ses portes à partir de mercredi 18 avril à 7h30. Les gérants prévoient un pot d'ouverture, mardi 17 avril à 18h.

Quelques équipements sont à prévoir : le remplacement du lave-vaisselle peu efficace qui sera déplacé à la MTL et l'achat d'une cellule de refroidissement. L'achat de ces 2 appareils se monterait à environ 4 000€.

La société SOFIPAL mettra en place une affiche du plan d'évacuation du café/restaurant en même temps qu'elle effectuera le contrôle des extincteurs.

- **Travaux à l'auberge**

La commune se porte acquéreur d'une bande de terrain jouxtant le bâtiment de l'auberge sur sa gauche, d'une largeur de 3m environ afin de permettre un accès par l'arrière.

Ce terrain sera cédé gratuitement par M. Thierry BENOIT. En compensation, l'entreprise ARLES effectuera aux frais de la commune, le terrassement de la parcelle de M. BENOIT pour une somme de 1 494€ HT soit 1 792€ TTC.

La cuve de gaz serait déplacée sur l'arrière de l'auberge ; coût pris en charge par Antargaz, et une parcelle de 3 m<sup>2</sup> restituée à M. BENOIT. Les seuls frais à la charge de la commune seraient les frais de raccordement de la cuve au bâtiment de l'auberge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'acte d'acquisition de la bande de terrain avec 12 voix pour et 1 abstention.

- **Travaux futurs au Minier rive droite : assainissement, adduction d'eau potable, enfouissement des réseaux secs**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le projet d'ensemble de l'opération cœur de village et plus particulièrement la tranche correspondant au village du Minier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux d'aménagement du village du Minier rive droite et sollicite un plan de financement détaillé.

- **Travaux futurs à Coudols**

Deux rues en béton sont fortement dégradées. Deux solutions sont possibles : béton ou enrobé. La solution de l'enrobé avait été refusée par les habitants il y a quelques années.

Des devis ont été demandés aux entreprises Sévigné et Constans. L'entreprise Constans propose un devis revêtement béton à 37 710€, montant égal à celui de l'entreprise Sévigné pour un revêtement enrobé. L'entreprise Constans serait donc retenue ; les travaux devant se dérouler à l'automne. Sachant que la valeur d'un revêtement de type tri couche mis en oeuvre manuellement pris en charge par la communauté de Communes est de 5 310€, il resterait en charge pour la Commune la somme de 31 860€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux.

- **Abri à Pinet**

Depuis longtemps, les habitants de Pinet demandent un abri pour attendre les commerçants ambulants. M. Roland MAURY se propose de le construire, demandant à la mairie de lui fournir le matériel (fer et divers pour une somme d'environ 400€) et il assurera la main d'œuvre. Accord est donné par le Conseil Municipal.

- **Election présidentielle des dimanches 23 avril et 7 mai : organisation et tenue des bureaux de vote au Viala et à Coudols**

Les présidents de bureau seront M. Michel HERAUD pour Le Viala et Mme Bernadette SALVAT pour Coudols.

<b>Bureau du VIALA</b>	
De 8h à 10 h	Michel HERAUD/ Gilles BONNAL/ Daniel SENEGAS
De 10h à 13h	Sandrine GALZIN/ Gérard LACOURT/ Gérard DESCOTTE
De 13h à 15h	Sébastien GAYRAUD/ Bruno MIQUEL
De 15h à 17h	Roland MAURY/ Gérard DESCOTTE
De 17h à 19h	Michel HERAUD/Gérard DESCOTTE/ Gérard LACOURT

<b>Bureau de COUDOLS</b>	
De 8h à 10 h	Bernadette SALVAT/ Bernard MARTINEZ
De 10h à 12h	Bernadette SALVAT/ Francis CASTELBOU
De 12h à 14h	Francis CASTELBOU/ Nadine FABRE
De 14h à 16h	Nadine FABRE/ Bernard MARTINEZ
De 16h à 19h	Bernadette SALVAT/ Bernard MARTINEZ

- **Association AGIS : discussion**

Suite à la rencontre de l'AGIS avec 2 membres du Conseil Municipal, des demandes diverses ont été présentées (salle pour associations/ possibilités animations au café/accès site internet/ accueil nouveaux habitants/ coordination des associations vialaraines/ panneau sur la place/ ...)

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint demande qu'une Commission Municipale composée de Sébastien G., Sandrine G., Bruno M., Roland M. et Bernadette S. se mette en place et propose une réunion à AGIS, plus cadrée, afin de voir quelles réponses pourraient être apportées aux demandes sachant que toute décision sera soumise au Conseil Municipal.

- **Questions diverses**

**Renouvellement de l'assurance pour le personnel**

Cette assurance d'un montant annuel d'environ 4 000€ couvre les risques de longue maladie, invalidité, accident, décès, ... du personnel. L'appel d'offres est confié au centre de gestion du personnel qui se charge de sélectionner la compagnie d'assurance la mieux placée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de ce contrat d'assurance.

**Les Cabanettes**

Les Cabanettes sont situées sur la parcelle de Mme GREAU qui a cédé son terrain à titre gratuit à la commune. Par contre l'accès aux Cabanettes se fait via la parcelle de Mme SEDIVY. Celle-ci vient d'autoriser un droit de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à 12 voix pour et 1 abstention pour signer un acte notarié dans lequel Mme SEDIVY octroie une servitude de passage à pied afin de permettre au public et à la commune d'accéder au site des Cabanettes.

Un aménagement des marches du départ du sentier côté îlot des Sagnes est à prévoir.

### Travaux sur le carrefour de Ladepeyre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord avec 11 voix pour et 2 abstentions pour la signature de 3 actes notariés concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 21 m<sup>2</sup> de Mme Nadine FABRE, de 17 m<sup>2</sup> de M. Joël GREGOIRE et de 143 m<sup>2</sup> de M. Michel HERAUD, cédés gratuitement, pour l'élargissement de la D152.

### Demande d'aide financière au Conseil Départemental

Suite à une demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental pour les divers travaux envisagés (auberge, Minier, Sdis, ...), une réponse favorable nous a été retournée mais conditionnée à un état des lieux précis des dépenses envisagées et leur financement. Une vision d'ensemble des travaux sur les 3 années à venir avec budget prévisionnel va être établi et joint à notre réponse.

### Lotissement

La question se pose de savoir si on doit réserver les 3 derniers lots du lotissement à des familles ou les ouvrir à tous. Un débat s'instaure parmi les conseillers.

Deux éléments importants sont à prendre en compte. Ces terrains sont les seuls leviers qui restent à la municipalité pour faire venir des familles, tous les appartements municipaux étant occupés. D'autre part, ce lotissement ne coûte rien ; le déficit provenant uniquement du fait de la baisse du prix du terrain en 2015.

Une famille demande l'installation d'un éclairage sur le lotissement et que l'accès soit toujours parfaitement dégagé.

Une famille s'étant installée récemment au lotissement des Sagnes, se pose à nouveau le problème de la mise en place d'une garderie vu le manque d'aides maternelles dans le village pour garder les enfants en bas âge. A suivre de près pour que notre village ne se transforme pas en village dortoir !

### Voiture abandonnée à la Lande

Une autorisation de la déplacer a été accordée en attendant son enlèvement.

### Entretien des chemins et sentiers

Une demande d'entretien est soulevée pour les chemins du Puech et d'Ambias.

### Demande de jardin

Lilian Lormand demande l'autorisation de pouvoir utiliser environ un tiers du « jardin du curé » pour du jardinage. Le Conseil Municipal donne son accord.

### Questions au public

Mme Solange RIGONDAUD alerte le Conseil Municipal au sujet du déficit d'enfants prévu pour la rentrée 2017 à l'école et de la nécessité qu'il y a de mettre tout en œuvre pour le maintien des 2 classes actuelles. Approbation de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint.

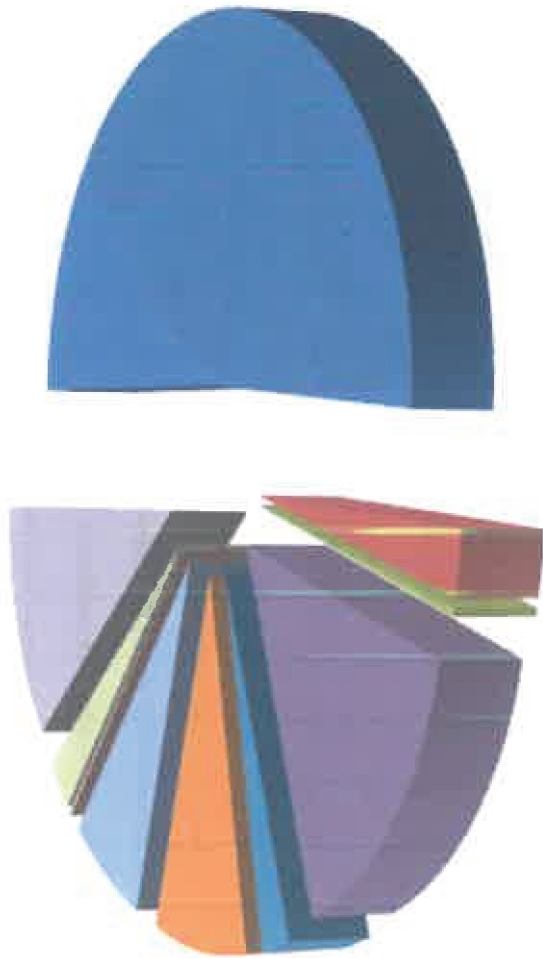
**La séance est levée à 23h30.**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Michel HERAUD

La secrétaire de séance  
B. SALVAT

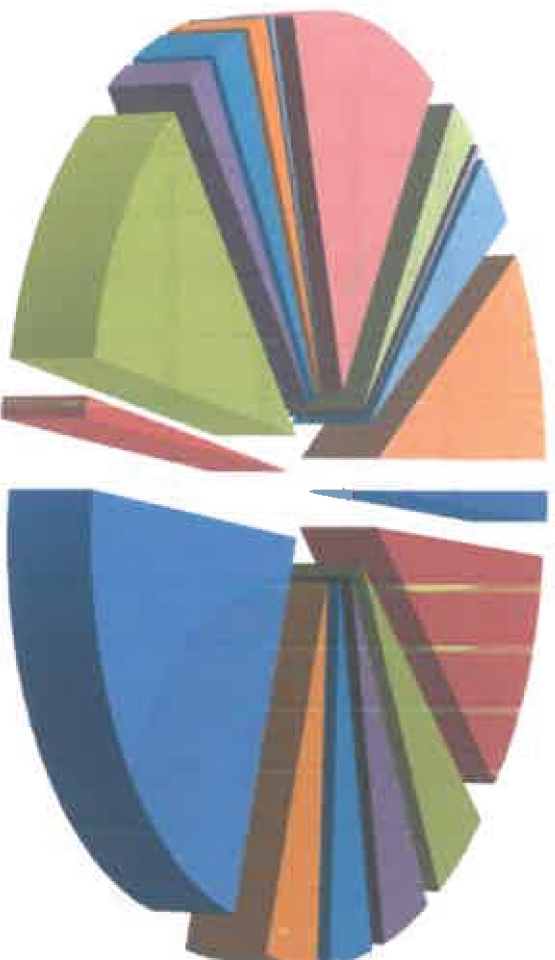


- Virement de la section de fonctionnement 146 335,29 €
- FCTVA 7 711 €
- TLE 1 000 e
- Excédents de fonctionnement capitalisés 49 007,47 €
- Dépôts et cautionnements reçus 6 761,25 €
- Amortissements 29 504 €
- Subventions département 18 769,50 €
- 560 €
- Subventions état 7 001,39 €
- Subventions autres 51 519,90 €



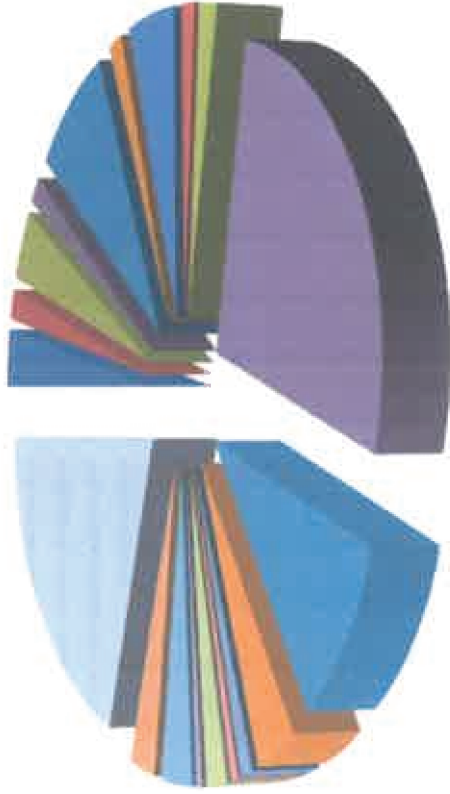
## Budget général, section d'investissement, répartition des recettes

- Casernes/Salles Curon, 4 000 €
- Réfection voiries/rues Couzols, 31 980 €
- Divers autres actes voiries et mobiliers, 12 922 €
- Bâtiments municipaux, remplacement vitres, 12 000 €
- Maison du temps libre, secondaire, mobilier, toiture, 10 700 €
- Espace public, favor. Valorizans, for. divers, tables extérieures, 21 200 €
- Cour de village, per. réseaux sans fil/fiber, 50 900 €
- Aire de jeux, mobilier, 244,35 €
- Bar, Pâtes, restaurant, accès terrain, mur de clôture, gaz, mobilier, 33 500 €
- Mas de la Neuze, remplacement vitres, 5 000 €
- Ecole, assainissement, ordonnances, 7 064,10 €
- Eglise St Symphorien, 4 200 €
- Agence postale, 1 000 €
- Remplacement aménagements, 36 591,55 €
- Citadines, 5761,25 €
- Taxes CUMA, 1 054 €
- Dépenses imprévues, 10 000 €
- Travaux en régie, école, agence postale, MTT, espace public mobile, 27 392 €



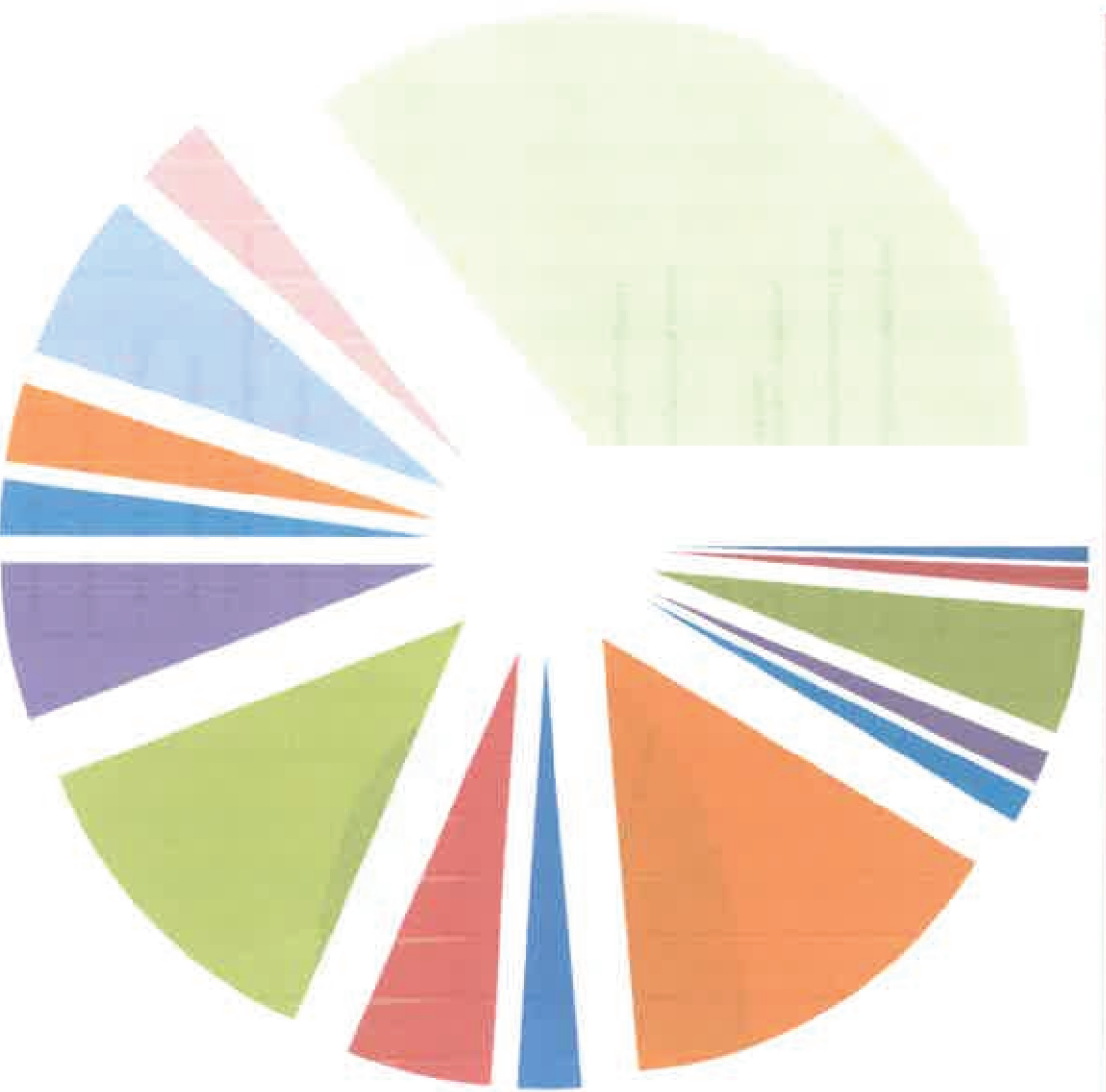
## Budget général, section d'investissement, répartition des dépenses

- Budget initial 23 000 €
- Carrière 12 000 €
- Fournitures pour travaux d'entretien réalisés par les contractuels 28 000 €
- Fonctionnement section déchets ménagers 11 000 €
- Prestations entreprises (travaux, maintenance, contrôle, nettoyage...) 59 500 €
- Assurances 11 000 €
- Transport collectif (aménagements scabite, bus pour sorties etc) 27 000 €
- Taxes foncières communales communales 10 000 €
- Divers 13 907 €
- Charges copropriété 156 125 €
- Reversement de fiscalité 75 175 €
- Charges éducatives 500 €
- DCS 8505,65
- Subventions diverses 5 977 €
- Intérêts emprunts de la dette de la commune pour eau et assainissement 15 500,27
- Cédantement logement 5 000 €
- Dette sur investissement 22 504 €
- Décaissements 2 000 €
- Prêt à la section d'investissement 246 225,23 €



## Budget général, section de fonctionnement, répartition dépenses 2017





- Rémunération à l'unité 5700 €
- Pécuniaire 8500 €
- Recettes des licences, supplément 2016 et 2017 45000 €
- Finances et dépenses communales et communales 12000 €
- Divers 12587 €
- Taxes foncières additionnelles 145441 €
- Taxes pures pures 22582 €
- Taxes pures électorales 52000 €
- Contributions 123000 €
- Contribution de solidarité rurale 57000 €
- Subvention de départ pour les communes et communes 222125 €
- Autres contributions pour la commune et communes 153125 €
- Autres contributions 52000 €
- Travaux en régie 2016 et 2017 27282 €
- Résultat de fonctionnement 2016 (après 344081,48 €

**Budget général, section de fonctionnement, répartition des recettes**